



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**  
**AO/ZOO/DBA/018/2020**

---

**POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS D'EXTENSION DES ORACLE  
DATABASE APPLIANCES DE LA BCEAO**

**JUILLET 2020**

---

## **PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES**

### **I.1. Introduction**

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège à Dakar ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

En vue du renforcement des capacités de traitement de ses centres de données informatiques, la BCEAO lance le présent appel d'offres pour l'extension des capacités de ses Oracle Database Appliances (ODA).

### **I.2. Objet**

Le présent cahier des charges a pour objet la fourniture des matériels, licences informatiques et services associés devant permettre à la BCEAO :

- d'étendre les capacités physiques (stockage) des Oracle Database Appliances existants ;
- de redéployer en mode «bare metal» les ODA existants avec une version de l'Oracle Database Appliance Software supérieure ou égale à 18.8 ;
- de mettre en place une solution de haute disponibilité actif/actif pour les bases de données hébergées sur les ODA.
- de fournir et de déployer une solution d'anonymisation des données stockées dans les bases Oracle.

### **I.3. Allotissement**

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique pour lequel les soumissionnaires sont invités à présenter une offre forfaitaire et globale.

Cette offre devra obligatoirement inclure les prestations de services associées au déploiement des composants matériels et logiciels proposés (installation, configuration et intégration dans l'infrastructure existante) ainsi qu'un transfert de compétences aux équipes internes de la Banque.

### **I.4. Conditions de participation au marché**

La participation au présent marché est ouverte aux entreprises spécialisées dans la fourniture et l'installation de ce type de matériel. Tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

### **I.5. Conformité des offres**

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent cahier des charges sera rejetée pour non-conformité.

---

---

### **I.6. Période de validité des offres**

La validité des offres devra être d'au moins cent vingt (120) jours à compter de la date de dépôt.

### **I.7. Langue de soumission**

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

Les notices des équipements pourront être rédigées dans une autre langue, à condition d'être accompagnées d'une traduction en français des passages pertinents.

### **I.8. Frais de soumission**

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

### **I.9. Monnaie de soumission**

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

### **I.10. Prix de l'offre**

Tous les articles figurant sur la liste des fournitures et services connexes devront être énumérés. Leur prix devra figurer séparément sur des bordereaux de prix. Le montant à indiquer sur la lettre de soumission de l'offre est le prix total de l'offre.

Les prix et remise indiqués par le soumissionnaire sur le formulaire de soumission et les bordereaux de prix seront fermes, c'est-à-dire non révisables pendant toute la durée d'exécution du marché et ne pourront varier en aucune manière. Ils devront être en hors taxes et hors douane et comprendre tous les frais exposés, depuis l'expédition jusqu'à la livraison des équipements (transport, assurance, transit départ et arrivée, dépotage, déchargement et installation). Par ailleurs, ces prix devront être exprimés en TCO «Total Cost of Ownership» ou coût total de possession. A ce titre, ils devront indiquer la durée de vie des équipements et prendre en compte tous les coûts récurrents liés au cycle de vie de ces équipements à savoir :

- le coût de maintenance ;
- le coût d'exploitation ;
- le coût énergétique ;
- le coût de possession ;
- le coût de démantèlement.

Le soumissionnaire indiquera toute remise inconditionnelle ou conditionnelle et la méthode d'application de ladite remise dans la lettre de soumission de l'offre.

### **I.11. Modalités de paiement**

En cas d'attribution, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance de trente pour cent (30 %) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, à la date de signature du dernier bordereau de livraison ;
-

- 
- soixante-cinq pour cent (65 %) à la livraison et l'installation conformes des équipements, attestées par la signature du dernier procès-verbal de réception provisoire ;
  - cinq pour cent (5 %) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie, dès la réception définitive.

### **I.12. Régime fiscal**

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent contrat, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

### **I.13. Actualisation des offres techniques**

Au regard des évolutions technologiques du marché de matériels informatiques, il sera demandé au soumissionnaire retenu de réviser son offre pour tenir compte des évolutions technologiques éventuelles si un délai de six (6) mois s'écoule entre le lancement de l'appel d'offres et la signature du contrat de marché.

### **I.14. Formation et transfert de compétence**

Les soumissionnaires doivent proposer une stratégie de transfert de compétence aux équipes internes de la Banque, qui sera mise en œuvre à l'issue des travaux du déploiement de la solution.

Il devra également proposer des modules de formation à l'exploitation et à l'administration, certifiés par le constructeur de la plate-forme et des équipements proposés. Ces modules de formation, qui seront dispensés par un formateur agréé pour cinq (5) participants, de préférence dans les locaux de la Banque.

Au cas où cette formation devrait être dispensée hors du Sénégal, les soumissionnaires devront intégrer dans leurs offres financières toutes les dépenses y relatives. Les frais de déplacement et d'hébergement des participants compris devront être prise en compte également.

En outre, les soumissionnaires doivent prévoir un transfert de compétences aux équipes internes à la BCEAO à l'issue des travaux de déploiement de la solution.

### **I.15. Présentation des soumissions**

Les offres devront comprendre les quatre (4) parties distinctes ci-après :

- une lettre de soumission ;
- une présentation de la société ;
- une proposition technique ;
- une proposition financière.

#### **I.15.1. Lettre de soumission**

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint à l'**annexe I** précisant tous les éléments de sa proposition qui l'engage contractuellement.

---

---

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

### **I.15.2. Présentation du soumissionnaire**

La présentation du soumissionnaire ou des sous-contractants devrait comprendre au minimum les informations ci-après :

- une présentation générale succincte de la société, son caractère juridique et éventuellement, le lieu de tenue de la comptabilité ainsi que des attestations d'usage datant de moins de trois (3) mois, délivrées par les Autorités judiciaires du pays d'installation, indiquant que le prestataire n'est pas en faillite et qu'aucune procédure collective d'apurement de passif n'est ouverte à son encontre ; l'attestation datant de moins de trois (3) mois indiquant que le prestataire est en règle vis-à-vis de l'Administration Fiscale de l'État où il est établi ; l'attestation datant de moins de trois (3) mois indiquant que le prestataire est en règle vis-à-vis de la caisse de sécurité sociale de l'État où il est établi ; l'attestation d'assurance pour la responsabilité civile ainsi que l'attestation d'immatriculation au Registre du Commerce du lieu de résidence ;
- les références financières de la société notamment le capital du soumissionnaire (montant, origine et structure) ; les cautions bancaires déjà obtenues (indicateurs de la confiance des banques au cours des deux dernières années ou les garanties obtenues par l'entreprise au titre de marchés publics ou privés) ; les bilans des deux dernières années certifiés par un expert agréé ainsi que les comptes d'exploitation des deux dernières années ;
- les références techniques similaires avec la liste des projets implémentés ;
- la liste et les CV des personnes chargées du dossier (qualifications et expérience dans le domaine concerné) ;

Par ailleurs, le soumissionnaire devra fournir dans son offre une copie des documents attestant de son statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société le cas échéant, ainsi que les références bancaires conformes aux normes de codification bancaire internationales.

### **I.15.3. Offre technique**

L'offre technique devra comprendre :

- les spécifications techniques, fonctionnelles et normes de performance, des équipements conformément aux exigences définies dans la deuxième partie du présent dossier d'appel d'offres ;
  - les fiches techniques et prospectus en couleur des équipements proposés ;
  - la liste d'au moins trois (3) références de projets similaires appuyées par les attestations de bonne exécution ou tout autre document équivalent ;
  - la stratégie de migration proposée pour le redéploiement des ODAs en mode «bare metal» ;
  - la stratégie globale proposée pour la migration des bases de données ciblées à la version 19c au minimum ;
  - la stratégie globale proposée pour la migration de la base de données 11.2.0.4.0 E-business Suite vers la dernière version supportée par cet ERP dans sa version 12.2.X ;
  - la stratégie de déploiement proposée pour la solution de haute disponibilité actif/actif ;
-

- 
- la liste d'au moins trois (3) références de projets similaires ;
  - la liste des formations proposées pour accompagner le déploiement de la solution proposée potentiellement ;
  - une communication de toute autre information technique jugée utile (options ou variantes) ;
  - le planning d'exécution ;
  - la formulation d'avis et remarques ;
  - la communication de toute autre information technique jugée utile.

#### **I.15.4. Offre financière**

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes et hors douane. Ils seront fermes, non révisables, et devront comprendre :

- un devis détaillé de l'offre de base pour les équipements matériels et/ou logiciels ;
- le coût annuel des services d'assistance et de support (mise à jour, réparation) ;
- un devis détaillé des options et services connexes ;
- les quantités ;
- les prix unitaires ;
- le coût total ;
- le taux de remise ;
- le total net ;
- les frais de livraison ;
- tous frais nécessaires non explicitement cités.

Les prix indiqués par le soumissionnaire doivent être établis en hors taxes et hors douane. Ces prix devront comprendre tous les coûts récurrents durant le cycle de vie des équipements, conformément à la méthodologie TCO «Total Cost of Ownership, Coût total de possession».

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

#### **I.16. Documents constitutifs de la soumission**

Les soumissionnaires devront fournir dans leurs offres une copie des documents attestant de leur statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société le cas échéant, ainsi que leurs coordonnées bancaires conformément aux standards en vigueur dans leurs pays d'origine.

Les soumissionnaires devront, en outre, communiquer les nom et prénoms du mandataire légal ainsi que la fonction occupée dans la société, le cas échéant.

Tout autre document et attestation pourront être exigés avant la signature du contrat, en cas d'attribution de marché.

#### **I.17. Groupement d'entreprises**

En cas de groupement, les entreprises concernées devront présenter dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les parties et indiquant le chef de file dudit groupement. Seuls les groupements solidaires sont autorisés.

---

---

### **I.18. Sous-traitance**

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne peut excéder 30% de la valeur du contrat initial.

### **I.19. Date et heure limite de transmission des offres**

En raison de la Covid-19, les offres devront exclusivement être transmises en version PDF, par voie électronique à l'adresse [courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int](mailto:courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int) au plus tard **le vendredi 14 août 2020 à 12 heures TU**, délai de rigueur.

Les plis expédiés par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne seront pas recevables.

### **I.20. Evaluation des offres**

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de la conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues. Il n'est pas exigé de garantie de soumission. L'évaluation des offres se fera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, qui s'effectuent au regard des critères économiques et financiers, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché peut faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Avant l'attribution du contrat, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) pourrait constituer un motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle pourrait inviter le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

### **I.21. Publication des résultats et notification provisoire**

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO. A cet égard, tout candidat peut former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines, dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la date de publication des résultats. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

Dans l'attente de l'issue d'un éventuel recours, une notification provisoire sera adressée au soumissionnaire pressenti.

### **I.22. Vérification de la qualification des candidats**

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités techniques et financières du prestataire retenu à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification tiendra compte, notamment, de la capacité et la solvabilité financière du soumissionnaire. Elle pourrait se fonder sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

Le cas échéant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale examinera l'offre classée deuxième, puis appréciera également la capacité de ce soumissionnaire à exécuter le marché de façon satisfaisante.

### **I.23. Lieu de livraison**

---

La livraison des équipements se fera aux frais et aux risques du soumissionnaire retenu dans les locaux de la BCEAO aux adresses indiquées dans le tableau suivant :

PAYS	SITES	ADRESSES
<b>COTE D'IVOIRE</b>	Agence Principale d'Abidjan	Avenue Abdoulaye FADIGA BP 01 1769 Abidjan 01 Tél. : (225) 20 20 84 00 / 20 20 85 00 Fax : (225) 20 22 28 52
<b>SENEGAL</b>	Agence Principale de Dakar	Bd du Général de Gaulle, angle Triangle Sud BP 3159 Dakar Tél. : (221) 33 889 45 45 Fax : (221) 33 823 57 57
	Siège	Avenue Abdoulaye FADIGA BP 3108 Dakar-Sénégal Tél : (221) 33 839 05 00 Fax : (221) 33 823 83 35

**NB : Préalablement à leur livraison, les serveurs destinés à Abidjan (Côte d'Ivoire) devront faire l'objet d'une configuration sur le site du Siège à Dakar (Sénégal) avant expédition vers leur destination finale. A cet égard, il devront être livrés dans un premier temps au Siège de la BCEAO à Dakar (Sénégal) avant d'être réexpédiés à Abidjan (Côte d'Ivoire) à la charge du soumissionnaire retenu. Le prix de cette réexpédition devra en conséquence être prévu dans l'offre financière.**

#### **I.24. Délais de livraison, d'installation et de configuration**

Les délais de livraison, d'installation et de configuration, le cas échéant, devront être indiqués dans la soumission et commencent à courir à compter de la date de signature du marché.

Ces délais devront être scrupuleusement respectés sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1 ‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3 %) du prix du marché.

#### **I.25. Réception**

La réception est effectuée en deux temps selon la procédure suivante :

- réception provisoire après la livraison, l'installation et la configuration des équipements et le constat du bon fonctionnement ;
- réception définitive à la fin de la période de garantie de cinq (5) ans, après la levée de toutes les réserves émises et la constatation du bon fonctionnement de l'ensemble des équipements livrés, installés et configurés.

Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux parties.

#### **I.26. Garantie**

Tous les équipements doivent être livrés neufs avec les dernières versions des logicielles en date.

Ils sont garantis pendant cinq (5) ans, pièces et main-d'œuvre dans les locaux de la BCEAO.

A cet égard, les fournisseurs doivent préciser dans leurs offres, la durée de la garantie de base et faire une offre pour porter à cinq (5) ans la durée totale de la garantie. En cas de non-conformité, le retour des équipements est fait entièrement à la charge du fournisseur.



---

La date de prise d'effet des garanties, des services d'appui technique et des licences d'utilisation associés aux équipements livrés devra être postérieure à la date de livraison dans les locaux de la BCEAO établie par le bordereau de livraison. Le non-respect de cette clause est un motif de rejet ou de résiliation du marché pour cause de non-conformité.

La garantie couvre les vices cachés pouvant affecter le fonctionnement des équipements, la fourniture de pièces détachées ainsi que tous les frais liés aux réparations qui sont effectuées (transport, déplacement, hébergement, main d'œuvre, etc.) durant la période de référence.

La Banque Centrale applique une retenue de garantie égale à 5% du montant total du marché jusqu'au terme de la période de cinq (5) ans, à compter de la date de signature du procès-verbal de réception provisoire.

### **I.27. Agrément**

Les soumissionnaires revendeurs doivent fournir, dans leur soumission, une attestation de l'équipement mentionnant clairement l'objet de la consultation. Le non-respect de cette clause constitue un motif de rejet de l'offre pour cause de non conformité.

### **I.28. Assurance**

Le ou les fournisseurs et/ou leurs sous-contractants devront, à leur charge, souscrire des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant au moins les risques de transport, de livraison, notamment.

### **I.29. Litiges et contestations**

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française, à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage sont à la charge de la partie succombante.

### **I.30. Informations complémentaires**

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : [courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int](mailto:courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int) .

Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse [www.bceao.int](http://www.bceao.int) . A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site.

---

## DEUXIEME PARTIE : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

La BCEAO envisage les extensions et prestations associées conformément aux spécifications techniques ci-après :

### II.1. Présentation de l'existant

Le Système d'Information de la BCEAO repose essentiellement sur des centres de données répartis sur deux (2) sites : un site principal et un site secondaire. Ces deux sites sont interconnectés par une boucle en fibre optique à travers laquelle les systèmes de stockage sont répliqués de manière synchrone. Un troisième site est connecté au centre de données principal à travers une autre liaison en fibre optique. Ce site, dont la fonction principale est de permettre la continuité d'activités en cas de sinistre majeur, comporte les mêmes types d'équipements que le site principal et le site secondaire.

Sur chacun de ces sites se trouve une infrastructure virtuelle reposant sur des hôtes «VMware ESXi». Ces hôtes hébergent, entre autres, des machines virtuelles Windows et Linux dédiées aux services d'infrastructures et aux systèmes de paiement, ainsi que des serveurs d'applications accédant notamment aux bases de données Oracle hébergées sur l'ODA du site.

Le site principal est le site de production. Les bases de données hébergées sur l'ODA de ce site (à l'exception de celle de E-Business Suite) sont répliquées vers le site secondaire et le troisième site via Oracle Dataguard.

Les données ne font pas l'objet d'anonymisation, notamment en environnement de tests, faisant courir à la Banque des risques de fuite et de violation des règles relatives la protection des données à caractères personnelles.

Sites	Équipements
Site principal	1 Oracle Database Appliance X7-2-HA déployé en mode virtualisé 5 disques SSD de 3.2 To + 4 disques SSD de 800 Go  Connexion SAS  Oracle Database Appliance Software 12.2.1.3.0, Bases de données 11.2.0.4.0 RAC et standalone avec Dataguard Déployé
Site secondaire	1 Oracle Database Appliance X7-2-HA déployé en mode virtualisé 5 disques SSD de 3.2 To + 4 disques SSD de 800 Go  Connexion SAS  Oracle Database Appliance Software 12.2.1.3.0, Bases de données 11.2.0.4.0 RAC et standalone avec Dataguard Déployé
Troisième Site	1 Oracle Database Appliance X7-2-HA déployé en mode virtualisé 5 disques SSD de 3.2 To + 4 disques SSD de 800 Go  Connexion SAS  Oracle Database Appliance Software 12.2.1.3.0, Bases de données 11.2.0.4.0 RAC et standalone avec Dataguard Déployé

---

## II.2. Volumétrie attendue de l'extension du stockage

La capacité brute de stockage cible sur chacun des trois (3) ODA devra être portée de 16 To bruts à 46 To bruts. Lors du redéploiement en bare metal ces 46 To seront configurés en Double Mirroring.

## II.3. Spécifications techniques de la configuration cible

La solution proposée par le soumissionnaire devra répondre aux spécifications techniques suivantes :

- ODA déployés en mode bare metal sans interruption de service de la production ;
- garantie de la continuité de la réplication des données de la production pendant les interventions techniques ;
- activité transactionnelle des bases de données supervisées par les appliances Guardium existantes de la BCEAO ;
- serveurs d'applications J2EE (Tomcat, JBOSS, Weblogic) « aware » de la solution de haute disponibilité proposée ;
- fonctionnement des bases de données de production en actif/actif sur les trois (ODA) de la BCEAO ;
- deux (2) bases de données 11.2.0.4.0 migrées vers la 19c au minimum ;
- base de données de E-business Suite migrée vers la dernière version supportée par Oracle EBS R12 (12.2.X). Cet aspect du projet pourra être planifié de manière spécifique. Le soumissionnaire reste toutefois tenu de présenter la stratégie proposée ;
- possibilité d'effectuer facilement des opérations de maintenance sur les ODA sans perturber le dispositif de haute disponibilité proposé ;
- existence d'au moins deux (2) VLAN sur l'ensemble des ODA (production et test/recette) ;
- déploiement d'une solution d'anonymisation des données avec pour objectif d'anonymiser les données des environnements de développement en cas de rafraîchissement à partir des bases de production, permettant ainsi d'améliorer la confidentialité des données du système d'information.
- documentation associée à toutes les composantes du projet fournie.

**Les licences Oracle ne seront pas prises en charge par le soumissionnaire.**

## II.4. Prestations requises

Il est attendu du soumissionnaire les prestations ci-après :

- l'installation et la configuration des composantes matérielles et logicielles de la manière la plus optimisée possible. Cette optimisation doit être documentée et motivée ;
  - la configuration requise pour permettre aux ODA de communiquer avec les outils de sécurité et de supervision déployés par la Banque, notamment : Guardium, Qradar, Networker, et Oracle Enterprise Manager Cloud Control 13c ;
  - la mise à jour de deux bases de données vers la 19c au minimum. Ces mises à jour devront d'abord être implémentées dans des environnements de test ;
-

- la réplication des bases de données via Dataguard entre les sites de production et de secours. Cette réplication doit offrir, au minimum, les mêmes performances et garanties que les techniques de réplication actuellement en vigueur à la Banque. Elle doit en outre être testée et validée pendant le déploiement ;
  - la mise en place de la stratégie de sauvegarde la plus adéquate pour la solution déployée. Cette stratégie doit offrir, au minimum, les mêmes performances et garanties que les techniques de sauvegarde en vigueur actuellement à la Banque. Elle doit, en outre, être testée et validée pendant le déploiement ;
  - le déploiement de la solution d'anonymisation proposée sur l'ensemble des bases de données Oracle ;
  - la fourniture des formations jugées nécessaires (workshops contextualisés à l'environnement de la BCEAO et formations officielles ORACLE) pour une prise en charge complète et autonome de la solution déployée par l'équipe de la BCEAO.
-

---

**ANNEXE** : Formulaire de soumission

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS**

Objet : Appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'équipements d'extension des Oracle Database Appliances de la BCEAO

Nous, soussignés.....soumettons par la présente, une offre de prix pour la fourniture et l'installation d'équipements d'extension des Oracle Database Appliances de la BCEAO pour un montant de.....FCFA HT/HD ou..... euros.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire

---